

COMMENT BIEN PRÉPARER VOS DÉCHETS ?

PARTICIPEZ AUX COLLECTES DE DÉCHETS AGRICOLES EN BRETAGNE

►► 2019 - 2020

Ensilage, enrubannage, ficelles, filets



Films plastiques d'élevage

Ensilage Enrubannage

Ficelles plastiques
Filets
balles rondes

Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture

Conditionnement balles rondes

Palayés et secs, pliés et roulés

Secoués, pliés et roulés

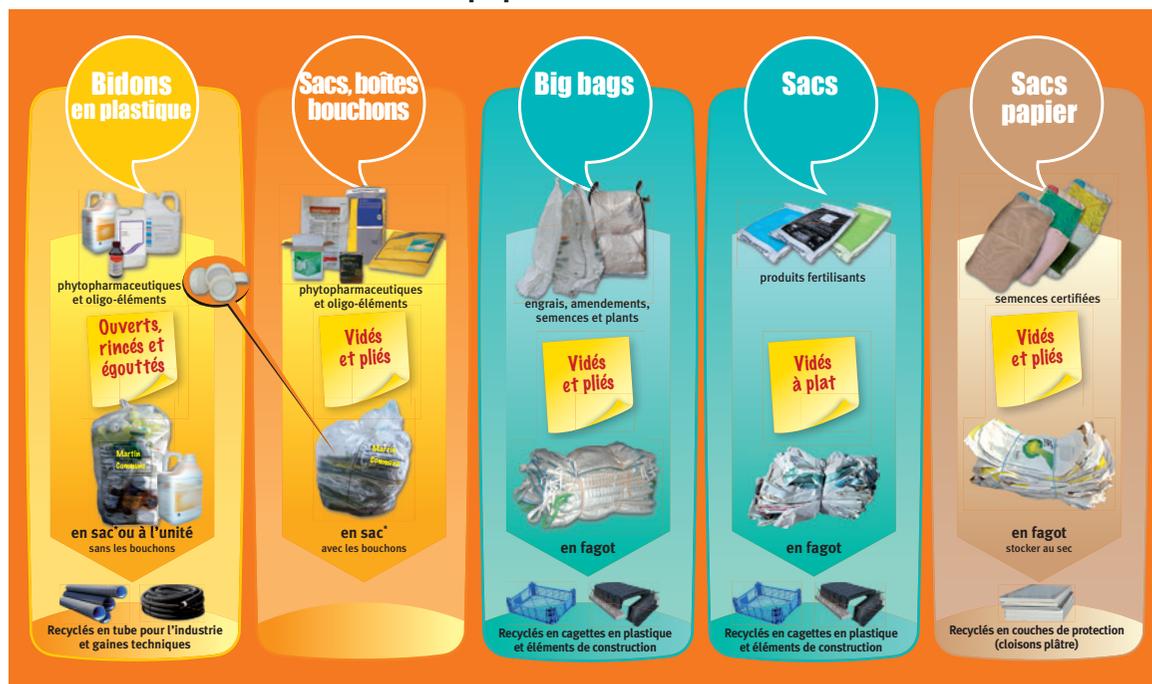
ficelés en sac ou en boule

en sac en sac

Recyclés en sacs poubelle

Recyclés en raccords pour l'irrigation et ficelles éco-conçues

Emballages vides : bidons phytos, bidons hygiène de l'élevage, big-bags, sacs plastiques d'engrais, sacs papiers de semences



Bidons en plastique

phytopharmaceutiques et oligo-éléments

Sacs, boîtes bouchons

phytopharmaceutiques et oligo-éléments

Big bags

engrais, amendements, semences et plants

Sacs

produits fertilisants

Sacs papier

semences certifiées

Ouverts, rincés et égouttés

Vidés et pliés

Vidés et pliés

Vidés à plat

en sac ou à l'unité sans les bouchons

en sac avec les bouchons

en fagot

en fagot

en fagot stocker au sec

Recyclés en tube pour l'industrie et gaines techniques

Recyclés en cagettes en plastique et éléments de construction

Recyclés en cagettes en plastique et éléments de construction

Recyclés en couches de protection (cloisons plâtre)

Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables Equipement de protection individuelle chimique



PPNU

EPIU

Dans l'emballage d'origine

Dans un sac translucide

(sur-emballé si en mauvais état) avec mention "à détruire"

- Préparer ses déchets tout au long de l'année.
- Marquer le nom de votre exploitation sur les sacs retournés
- Ne seront pas collectés les déchets mélangés avec d'autres types de déchets ou avec d'autres matériaux.
- Demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages vides et plastiques usagés ont été correctement pris en charge.

Cette action est réalisée en partenariat avec



Retrouvez les sites de collecte sur

►► www.chambres-agriculture-bretagne.fr

CONTACTS :

Chambres d'agriculture de Bretagne

22 : Sophie Le Du

29 : Valérie Le Formal

35 : Isabelle Cœurdray 02 23 48 26 60

56 : Pauline Goret

BZH : Manuela Voisin

**Renseignez-vous auprès de votre distributeur pour connaître les dates et lieux de collecte !
(Attention : Certains ne collectent que les déchets de leurs adhérents)**

FILMS PLASTIQUES D'ELEVAGE, FICELLES ET FILETS Balles rondes

Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de protection des cultures ou d'alimentation du bétail (bâches d'ensilage et enrubannage). Ils sont principalement fabriqués à base de polyéthylène.

Les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène sont utilisés pour le conditionnement des fourrages.

Les ficelles utilisées en horticulture (sauf crochets et agrafes) sont également collectées.

- **Ille-et-Vilaine :**
du mardi 12 au jeudi 14 novembre 2019
et du 20 au 24 janvier 2020
- **Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan :**
du 20 au 24 janvier 2020 (sauf Agrial)

EXCEPTIONS :

- **Triskalia** collecte du 4 novembre au 6 décembre 2019 et du 4 février au 17 avril 2020
- **Even Agri** collecte du 21 au 23 janvier 2020
- **Agrial** ne collecte pas en janvier 2020 (seulement novembre)
- **Clal St Yvi** collecte du 24 au 28 février 2020 et du 31 août au 4 septembre 2020

EMBALLAGES VIDES

Concerne les Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), de Produits Fertilisants et amendements (EVPF), de Sac Papier de semences (EVS) et de Produits d'Hygiène pour l'Elevage Laitier (EVPHEL).

- **Pour toute la Bretagne :**
du 1^{er} au 5 juin 2020

EXCEPTIONS :

- **Triskalia** collecte toute l'année les EVPF et EVS et les EVPP et EVPHEL du 4 au 8 novembre 2019
- **Even Agri** collecte du 16 au 18 juin 2020
- **Clal St Yvi** collecte du 25 mai au 5 juin 2020 et du 23 au 27 novembre 2020

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES NON UTILISABLES ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Ce sont des produits phytopharmaceutiques qui ne peuvent plus être utilisés par les agriculteurs (ou vendus par les distributeurs) : ils sont périmés ou bien ils font l'objet d'un retrait d'Autorisation de Mise en Marché.

- **Pour toute la Bretagne :**
du 19 au 20 novembre 2019

EXCEPTIONS :

- **Even Agri** le 21 Novembre 2019

Renseignez-vous auprès de votre distributeur, seulement certains sites collectent les PPNU.

Pour en savoir plus :

www.adivalor.fr/collectes/produits_phytosanitaires.html